

Etat des risques de pollution des sols

en application des articles L 125 -6 et L 125 -7 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux risques de pollution des sols concernant l'immeuble est établi sur la base des informations mises à disposition par le Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie et le BRGM (Bases BASIAS et BASOL)

Informations sur le bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse, code postal et commune

Code postal

3. Présence d'une activité à risque de pollution des sols sur le site de l'immeuble

> L'immeuble est situé sur un site BASOL (a) Oui Non

> L'immeuble est situé sur un site BASIAS (a) Oui Non

(a) si oui, les risques de pollution des sols sont liés aux activités suivantes :

Site chimique / pharmaceutique Garage / casse Détail de carburant Dépôt hydrocarbure/ dérivés

Cockéfaction, usine à gaz Imprimerie / peinture Electronique / piles Traitement des textiles, bois

Traitement de surface Gestion des déchets autres

4. Présence d'une activité à risque de pollution des sols à proximité du site de l'immeuble

> Un site BASOL est situé à moins de 200 m de l'immeuble (b) Oui Non

> Un site BASIAS est situé à moins de 200 m de l'immeuble (c) Oui Non

(b) si oui, les risques de pollution des sols pris en compte sont liés à :

Activité

(c) si oui, les risques de pollution des sols pris en compte sont liés à :

Activité

5. Autres sites à risque de pollution des sols dans un rayon d'1 Km autour du site de l'immeuble

> Autres sites BASIAS ou BASOL dans un rayon d'1 km Oui Non

6. Déclaration de pollution des sols

> L'immeuble a-t-il connu une pollution des sols ? (d) Oui Non

(d) Si oui, le site est-il dépollué ?

Le site a-t-il été dépollué et demeure t'il libre de toute restriction ? Oui Non

Parties prenantes au contrat

7. Nom du vendeur / bailleur Visa :

8. Nom de l'acquéreur / locataire Visa :

9. Lieu et Date à : Le :

En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location. L'acheteur peut aussi demander la remise en état du terrain aux frais du vendeur.

(#) Licence libre CC-BY-SA. Modèle original du formulaire ERPS créé par Cédric Moro : www.ernt-direct.com/ERPS-form/ . V1.2 du 22/06/2015.

Licence CC-BY-SA : vous êtes libre de copier, transformer, distribuer et communiquer ce formulaire par tous moyens et sous tous formats, pour toute utilisation, y compris commerciale et/ou dérivée. Vous devez reproduire cette licence libre CC-BY-SA pour toute forme dérivée, mentionner la paternité du formulaire original à Cédric Moro et garder le lien vers la page de la licence originale, ce lien devant être actif si ce formulaire est distribué en version numérique. Dans ce but, il suffit seulement d'insérer la ligne ci-dessus après le symbole (#).

L'arrêté ministériel relatif au formulaire d'Etat des risques de pollution des sols pour l'information des acquéreurs et locataires en France n'a pas encore été publié au journal officiel. Une fois cet arrêté publié, ce formulaire ne devra plus être utilisé pour réaliser cette information légale en France.